

D E L I B E R A T I O N

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Pouvoirs : 11

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : DECHETS – PROLONGATION DE LA CONVENTION DES AMBASSADEURS DU TRI DE LA RECYCLERIE DE TREVoux

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, indique qu'une convention a été signée le 26 juillet 2021 avec la Recyclerie de Trévoux. L'objectif de cette convention est de soutenir le déploiement d'un dispositif d'ambassadeurs du tri, appelé aujourd'hui « animateurs déchets » destiné à communiquer sur les changements de pratiques et à sensibiliser aux gestes de tri. La convention a été conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature soit une fin prévue le 26 juillet 2024.

M. Vincent LAUTIER propose de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2024, par un avenant. En effet, l'association a poursuivi son action sur le 2^{ème} semestre 2024. A partir du 1^{er} janvier 2025, une mission d'ambassadeurs du tri/animateurs déchets sera déployée sur le territoire de la CCDSV avec un marché public ; cela permettra à la CCDSV de maîtriser le type d'actions déployées, leur lieu, la durée et leur contenu.

Le conseil communautaire avait voté en avril 2024 une subvention de 53 936€ à la Recyclerie pour cette mission, pour l'exercice annuel courant de juillet 2024 à juillet 2025. Il est proposé de rectifier le montant à verser à l'association en le fixant pour la fin de l'année 2024 à 26 968 €, correspondant à 50% de la subvention votée en avril 2024 et déjà versés en acompte.

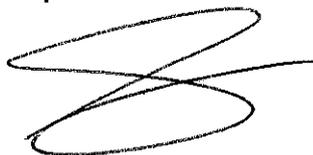
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la prolongation de la convention des ambassadeurs du tri jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant correspondant de prolongation de la convention ;
- ✓ **DE DIRE** que la subvention versée à la recyclerie pour l'action d'ambassadeur du tri/animateurs déchets est ramenée de 53 936€ à 26 968€ ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget annexe des déchets, exercice 2024.

A Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 24/12/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

